

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024	
Date d'affichage et de convocation 22 mars 2024	L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puisseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 20	<p>Étaient présents: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Djemaï LASSOUED, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Jean-Jacques PERCHAT, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Thierry MARIN-CUDRAZ, Olivier BECRET, Estelle BOCKEL, Caroline THUEZ, Francis KLEIJN, Elodie SIMONE, Flavien PARISI, Nathalie CHEVALLIER.</p> <p>Pouvoirs: Christine MAHE à Nicole BERGERAT, Martine POUILLIE à Séjiane RENE, Thierry TABORSKI à Thierry MARIN-CUDRAZ.</p> <p>Absents: Maurice ANDRIEU, Gilles MEKLER, Stéphanie DE CAMPOS, Olivier VELIN, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Djemaï LASSOUED</p>

2024/018 - SUBVENTIONS COMMUNALES 2024

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Après avoir rappelé que les subventions communales ne peuvent être accordées qu'aux associations les sollicitant sur dossier déposé en mairie, Nicole BERGERAT donne lecture des montants de subvention accordée à chaque association et propose à l'assemblée de les voter en précisant qu'elles seront reprises dans le BP 2024 :

Article	Nom de l'organisme	Subvention 2024
657363	C.C.A.S	27 000,00 €
65748	A.B.C BOIS DU COUDRAY	900,00 €
65748	A.P.E. MARCEL PAGNOL	900,00 €
65748	A.S.T.T. PUISEUX EN FRANCE	1 500,00 €
65748	ACT' THEATRE PUISEUX	600,00 €
65748	AIKIDO CLUB	1 200,00 €
65748	ALS JUDO	2 500,00 €
65748	ANCIENS COMBATTANTS	1 000,00 €
65748	ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE	2 000,00 €
65748	ASSOCIATION DE BADMINTON	700,00 €
65748	ASSOCIATION LES PUISOUNOURS	600,00 €
65748	CERCLE MEDAILLES JEUNESSE SPORTS	400,00 €
65748	COMPAGNIE D'ARC LES DRAGONNIERS	1 500,00 €
65748	LA CROIX ROUGE	300,00 €
65748	ECLAIR DE PUISEUX EN FRANCE	2 000,00 €
65748	ECOLE ELEMENTAIRE BOIS DU COUDRAY	2 800,00 €
65748	ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL PAGNOL	3 300,00 €
65748	FESTI' PUISEUX	2 200,00 €
65748	ASSOCIATION DE RECHERCHES HISTORIQUES MILITAIRES	200,00 €
65748	KARATE SHOTOKAN CLUB	1 000,00 €
65748	LA RECREATION	450,00 €

Accusé de réception en préfecture
095-219505096-20240404-2024-018-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

65748	PUISEUX ARC EN CIEL	600,00 €
65748	TENNIS CLUB	2 200,00 €
65748	A.S LA MUSCULATION – C.E.S. PUISEUX EN FRANCE	1 200,00 €
65748	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	250,00 €
65748	ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN A LA THERAPEUTIQUE INFANTILE	250,00 €
65748	ATELIER DU TRICOT	200,00 €
65748	KAPAP-SELF-DEFENSE	750,00 €
65748	LA ROSERAIE	350,00 €
65748	BASKET	500,00 €
65748	VOLLEY-BALL	2 000,00 €
65748	OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRES - ONaCVG	50,00 €
65748	SAPEUR-POMPIER	250,00 €
TOTAL		61 650,00 €

Monsieur le maire précise que les subventions accordées aux associations ne sont attribuées qu'à celles qui proposent des activités à la population, sous quelque forme que ce soit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 pour et 2 abstentions : Mme BOCKEL et Mme CHEVALLIER) :

- **VOTE** les subventions ci-dessus énumérées prévues aux articles 657363 et 65748 du budget

Le Maire,
Yves MURRU



Fait et délibéré le 04/04/2024
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre.
Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en sous-préfecture de Sarcelles